



Le Chiffre Déchaîné

Bulletin d'Information CGT des salarié.e.s de l'expertise comptable et du commissariat aux comptes – n°144

NAO 2020 : travailler plus pour engraisser le patron

Plus de productivité, des conditions de travail dégradées et des résultats en hausse... pour les patrons
Lors de la réunion de la CPPNI du 6 mars 2020, le principal point à l'ordre du jour concernait les Négociations Annuelles Obligatoires, portant notamment sur les minima de la grille conventionnelle. En théorie, bien d'autres sujets connexes peuvent être traités dans ce cadre comme le temps de travail, les heures supplémentaires ou encore les temps de déplacement. Dans les faits, la négociation se limite à la réévaluation des minima conventionnels et les autres sujets sont traités à part. Ainsi, les temps de déplacement par exemple ne pourraient être abordés que dans ce cadre, comme le rattrapage des minima conventionnels des cadres par rapport au PMSS.

Malgré un taux de croissance constant des activités (+4% de chiffre d'affaires attendus a minima en 2019), que n'aura pas bousculé tant que ça la loi Pacte, ainsi qu'une stabilisation du taux de marge dont le recul était une soi-disant inquiétude forte, l'année 2019 devrait encore se solder par de très bons résultats pour les employeurs.

A contrario la note est bien plus salée pour les salariés : dans un contexte où les recrutements sont difficiles, faute de candidatures, où la charge de travail s'accroît sans cesse pour les salariés en place, entraînant mécaniquement une dégradation de leurs conditions de travail et une hausse constante de leur productivité, le patronat a proposé une augmentation générale à 1,2%.

Nous nous attendions à une proposition qui prenne en compte les difficultés énoncées précédemment même si on s'imaginait bien que ça n'irait pas bien loin. Et bien nous n'avons pas été déçus : 1,2%, c'est en dessous du niveau de l'inflation mesurée de février 2019 à février 2020 (+1,4%), et on est encore plus loin de l'évolution des prix de l'alimentation (+1,8%). Et l'argument qui fonde cette proposition est costaud : 1,2%, c'est le niveau de la réévaluation du SMIC.

Face à cela, la CGT n'a pas pu s'empêcher de mettre en parallèle la faiblesse des niveaux de rémunération avec les problèmes de recrutement. Face à cet argument, une seule réponse : ce n'est pas par la hausse des salaires que nous attirerons plus de salariés. Bah non ! C'est bien connu, on va bosser pour gagner des pâquerettes. Travailler pour gagner correctement sa vie n'est qu'une vision sortie tout droit de l'esprit étriqué d'un syndicaliste !

Il faut se rendre à l'évidence : on n'est pas prêts de voir des hordes de candidats se présenter à la porte des cabinets, nos conditions de travail vont continuer à se dégrader mais tout va bien pour les actionnaires et employeurs : le taux de marge est stabilisé !

L'évolution de la grille devrait s'établir à 1,75% en 2020, soit une quinzaine d'euros nets par mois pour les plus bas niveaux de salaire de la branche. Les augmentations des minima de la branche ont été limitées ces dernières années, et plutôt inférieures au niveau de l'inflation. Ce n'est clairement pas en 2020 que le rattrapage pourra se faire.

La CGT a réaffirmé ses revendications et continuera de les défendre : un SMIC à 1800€ avec ajustement des niveaux de grille en corrélation pour les non-cadres, et le premier niveau cadre au PMSS (3 424 € bruts mensuels) avec ajustement de la grille des cadres pour les niveaux suivants.

Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « *Experts Comptables* »

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes